

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-398/PR/MB portant affectation au Ministère des Affaires Musulmanes de la Cultures et des Biens Waqfs une parcelle de terrain sise au Lotissement Chebelleh.

n° 2015-398/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
14 juin 2015

Numéro JO
n° 11 du 15/06/2015

Date du numéro
15 juin 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 Octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'État

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propreté Foncière

VU Le Décret n°2013-0044/PR en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PR du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PR du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 Juin 2015.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté une parcelle de terrain d'une superficie de 1620m² sis au Lotissement Chebelleh faisant l'objet d'une distraction du TF11107 appartenant au Fond de l'Habitat au profit du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'une Mosquée dénommée "Mosquée CHEBELLEH".

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Wagfs. Un procès-verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH